

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 05 NOVEMBRE 2018

Date de convocation : 30/10/2018

Nombre de Conseillers :

en exercice : 10 en présence : 9 votants : 9

L'an deux mil dix-huit, le cinq du mois de novembre à vingt heures trente, les membres composant le Conseil Municipal de Morlincourt se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance, sous la présidence de Monsieur Daniel CHARLET, Maire.

Etaient présents : D. CHARLET, P. FRASQUET, F. LOIFERT, M. DEGAUCHY, C. FORMONT, M.A. DUPUIS, R. LETOMBE, C. CAPELLE, V. LEROY

Absents excusés : P. LEFEBVRE

Absents non excusés : /

Procurations : P. LEFEBVRE donne procuration à M.A. DUPUIS

Le secrétariat a été assuré par : C. CAPELLE

Lecture faite de la séance du 24 septembre 2018.

1 – RAPPORT DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES SUR LE CONTROLE DES COMPTES DE LA CCPN

Le Maire présente le rapport de la Chambre Régionale des Comptes sur le contrôle des comptes et de la gestion de la Communauté de Communes du Pays Noyonnais.

Le Conseil Municipal prend acte de la communication et du débat relatifs au rapport d'observations définitives sur la gestion de la Communauté de Communes du Pays Noyonnais arrêté par la Chambre régionale des comptes Hauts de France pour les années 2012 et suivantes.

2 – PROJET D'EXTENSION DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER D'ETAT

Le Maire informe l'assemblée que suite à la création de la grande Région, l'Etat envisage d'étendre à l'ensemble des Hauts de France le périmètre de l'établissement public foncier d'Etat, l'EPF Nord-Pas-de-Calais. Or, il se trouve que les territoires de l'Oise et du Sud de l'Aisne disposent déjà d'un outil foncier, l'Etablissement Public Foncier Local des Territoires Oise et Aisne (l'EPFLO).

Le Conseil Municipal de Morlincourt, après délibération et à l'unanimité, déclare ne pas être favorable à l'extension de l'Etablissement Public Foncier d'Etat sur les territoires de l'Oise et du Sud de l'Aisne

3 – PROJET DE CLASSE VERTE POUR L'ECOLE DE MORLINCOURT

Monsieur le Maire présente une demande subvention exceptionnelle de l'école de Morlincourt pour l'organisation de sa Classe Verte qui doit avoir lieu en juin 2019 à Ancelle dans les Hautes-Alpes pour 43 élèves. Il propose une aide de 650,00€.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte cette proposition.

4 – PROJET DE CLASSE DE DECOUVERTE POUR UNE ENFANT SCOLARISEE DANS UNE CLASSE ULIS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une enfant de la commune est scolarisée dans une classe ULIS, Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire pour la scolarisation des élèves en situation de handicap, à Lassigny. Cette scolarisation est issue d'une orientation et non pas d'une convenance des parents.

Cette école organise une classe de découverte en Baie de Somme en mai 2019 et son Directeur, Monsieur PETEL, sollicite de la commune l'octroi d'une aide pour le financement individuel du projet pour cette enfant. Monsieur le Maire propose une aide de 50,00€.

Après délibération et à la majorité, huit voix pour et une abstention, le Conseil Municipal adopte cette proposition et demande que cette somme soit versée directement à l'école élémentaire de Lassigny.

5 – NUMERISATION DU PLU SOUS FORMAT CNIG

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'ordonnance n°2013-1184 du 19 décembre 2013, le PLU de la commune approuvé le 17 octobre 2016 doit être numérisé au format CNIG afin d'être mis en ligne sur le Géoportail de l'Urbanisme (GPU) avant le 1^{er} janvier 2020. Il l'informe qu'il a contacté le cabinet URBA-SERVICES, qui a réalisé le Plan Local d'Urbanisme, afin de lui confier cette mission. Il présente une proposition de prestation du cabinet URBA-SERVICES d'un montant de 1 052,00€ HT soit 1 262,40€ TTC et propose de l'inscrire au budget 2019. Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte cette proposition.

6 – REGISTRE ELECTORAL UNIQUE – REFORME DE LA GESTION DES LISTES ELECTORALES

Le Maire informe le Conseil Municipal de la mise en place d'un Répertoire Electoral Unique (REU) en 2019. Il indique en outre qu'à compter du 1er janvier 2019, la commission administrative chargée de la révision des listes électorales n'existera plus et que seul le Maire vérifiera le bienfondé des demandes d'inscriptions et procédera aux radiations des électeurs qui ne remplissent plus les conditions d'inscription sur les listes électorales de la commune. En cas de recours administratifs formés par l'électeur préalablement à tout recours contentieux contre les décisions prise par le maire à son encontre, une commission de contrôle sera chargée de statuer.

Cette commission sera composée d'un délégué du Préfet, d'un délégué du tribunal et d'un conseiller municipal volontaire pris dans l'ordre du tableau.

Après lecture du tableau du Conseil Municipal, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne Madame Valérie LEROY, déléguée communale au sein de la commission de contrôle des opérations électorales au 1er janvier 2019.

7 - PROJETS DE TRAVAUX 2019

Façade du local technique de la place : le Maire présente des devis : entreprise MYJAK à 9 877,20€ TTC et l'entreprise DESGARDINS à 8 115,19€ TTC. Il propose de faire une demande de subvention auprès de Monsieur le Député Olivier DASSAULT et Monsieur le Sénateur Olivier PACCAUD au titre du fond pour la défense et le développement de la ruralité.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte cette proposition.

Réhabilitation de la classe RDC : le Maire présente des devis pour le plafond par l'entreprise BPR à 2 904,00€ et pour l'électricité par l'entreprise TROUILLET à 1 188,00€ TTC (+ 2 092,80€ TTC pour changement de l'éclairage dans les classes du haut). Ces devis serviront au dossier de demande de subvention auprès de la DETR et du Conseil Départemental.

Chauffage de l'église : le Maire rappelle à l'assemblée que le chauffage de l'église utilisant le gaz est peu utilisé et que l'entretien de ce matériel est largement supérieur au montant de la facture d'abonnement et de consommation. Il propose de faire changer ce chauffage au gaz par un chauffage électrique pour faire des économies. et présente un devis de l'entreprise TROUILLET d'un montant de 13 524,00€ TTC.

Après délibération et à la majorité, le Conseil Municipal rejette cette proposition.

Trottoirs rue et square de la Chambérie : la commission des travaux s'est réunie le 04/10 avec un représentant de CAP OISE et une estimation a été faite pour un montant de 164 502,20€ TTC. Ce devis servira au dossier de demande de subvention auprès de la DETR et du Conseil Départemental.

Eclairage salle suite : le Maire rappelle à l'assemblée que l'éclairage économe de la salle polyvalente a été changé au profit d'un éclairage avec des ampoules LED plus économiques. Il propose de continuer ces travaux en changeant les luminaires sous le bar et dans le hall d'entrée et présente un devis de l'entreprise TROUILLET, qui a réalisé la première phase de rénovation, pour un montant de 568,00€ HT soit 681,60€ TTC.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette proposition.

Changement volet roulant salle de réunion : le Maire informe l'assemblée qu'en cas de panne du volet roulant électrique de la porte d'entrée de la mairie, il serait impossible d'y pénétrer. Il propose de faire changer un volet roulant sans clé de la salle de réunion du Conseil Municipal par un volet avec clé. Ce volet ne serait accessible que par la salle polyvalente nécessitant le code de désactivation de l'alarme,

ainsi l'intrusion par ce volet est sécurisée. Il présente un devis de l'entreprise BAP pour un montant de 570,00€ HT soit 684,00€ TTC.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette proposition.

Le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux de l'aire de jeux ont débuté et que ceux du logement communal du bas continuent. Il précise qu'une nouvelle dépense est à prévoir au prochain budget car la chaudière du RDC du logement communal continue à chauffer mais ne produit plus d'eau chaude.

8 – RAPPORT DE CLECT DU 09/10/2018

Monsieur le Maire présente le rapport de CLECT du 09 octobre 2018 et adopté par le Conseil Communautaire le 11 octobre 2018.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal approuve ce rapport.

QUESTIONS DIVERSES

- Le Maire transmet à l'assemblée les remerciements de la Mairie de Guiscard pour le don de coupes pour les Foulées Magniennes et les Restos du cœur pour la subvention allouée.
- Le Maire informe les conseillers d'un projet de mémorial de Chiry-Ourscamp aux victimes civiles de la guerre 14/18 et propose que la commune s'y associe par la pose d'une plaque au nom de Morlincourt qui revoit au mémorial virtuel (www.memorial-chiry-ourscamp.fr) pour un montant de 120,00€.
- Le Maire informe l'assemblée qu'il a remplacé les illuminations de Noël hors service par de nouveaux modèles pour un montant de 1 200,00€.
- Le Maire transmet à l'assemblée une demande subvention de l'AFM TELETHON mais le Conseil Municipal ne donne pas suite.
- Le Maire informe les conseillers de la démission du Président de la Société de Chasse de Morlincourt, Monsieur CRINON, qui sera provisoirement remplacé par le Vice-Président, Monsieur ROBERT Franck.
- Le Maire transmet à l'assemblée deux invitations des Hauts de Gamme : le 17/11 à la salle polyvalente de Morlincourt et le 18/11 au Chevalet à Noyon.
- Le Maire présente à l'assemblée le projet de spectacle « Petite fille de l'hiver ». Le Conseil Municipal demande au Maire d'organiser la venue de ce spectacle.
- Le Maire fait un point sur les compteurs LINKY et rappelle à l'assemblée qu'il n'a aucun pouvoir pour s'opposer à ces installations.
- Le Maire rappelle au Conseil Municipal le déroulement de la commémoration du 11 novembre : à 11h les cloches sonneront pendant 10 minutes pour commémorer l'annonce de l'Armistice le 11 novembre 1918. Ce jour les cloches de l'ensemble des communes de France avaient sonné à la volée. Puis, il y aura un rassemblement au monument aux morts suivi d'une réception à la salle polyvalente.
- Le Maire fait un point sur les projets de la réception du Beaujolais Nouveau.
- Le Maire fait un point sur les colis des anciens, présente un projet de colis et fait tester aux conseillers les produits qui s'y trouvent.
- Le Maire informe l'assemblée que la recyclerie de Noyon a déménagée. Elle se trouve dorénavant au 1 rue Marceau à Noyon.
- Le Maire informe l'assemblée que l'agent communal a commencé à repeindre des volets de la mairie et de l'école qui sont au nombre de 17.

Le Maire,

Daniel CHARLET

